L'ABEILLE DE LA N.-ORLEANS

Bureaux, No 73, rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.
JEUDI MATIN, 8 JUIN.

Le Maire Kennedy.

Des lettres particulières reçues de l'ancien maire Kennedy annoncent son retour très prochain. On l'attend cette semaine même, et il paraît certain qu'il va, sur l'invitation du gouverneur Wells, reprendre ses fonctions de premier magistrat municipal. Cette nouvelle sera accueillie avec satisfaction par toute la population qui a l'espoir de voir de nouveau inaugurer une ère de sages économies et de réformes indispensables. Dans l'état actuel des choses, c'est été une anomalie que le maintien d'un militaire à la tête de l'administration d'une ville comme la Nouvelle Orléans. Un de nos confrères nous assure d'ailleurs que le gouverneur Wells est revenu de Washington investi de pleins pouvoirs, et qu'il aura l'autorité d'agir comme gouverneur militaire tout aussi bien que comme gouverneur civil.

MAIRE PAR INTERIM.—Nous apprenons que le gouverneur Wells a nommé M. Glendy Burke, chairman du Bureau de finances, maire par intérim pour remplir la vacance jusqu'au retour du docteur Kennedy.

CREVASSES.

Autrefois la nouvelle d'une crevasse dans le voisinage de la ville eut causé une sensation générale, surtout si cette nouvelle eut concerné la rive gauche du fleuve. Autrefois, on eut non seulement redouté une inondation de la ville ou d'une grande partie de la ville, mais encore la destruction des récoltes sur les plantations voisines. On eut pu y perdre des milliers de boucaults de sucre et une quantité considérable d'autres produits ruraux, surtout de légumes. On se serait empressé d'aller voir la crevasse et chacun eut voulu émettre son opinion sur la manière la plus expéditive et la plus sûre de garantir notre ville et nos campagnes d'un fléau destructeur. Il n'en est plus ainsi aujourd'hui et la nouvelle d'une crevasse ne cause que fort peu d'inquiétude. Premièrement, on sait que l'autorité militaire ne manquera pas de travailleurs pour parer aux accidents de ce genre; secondement on sait qu'un débordement ou une irruption du fleuve ne pourra pas détruire ce qui n'existe pas, ou ce qui n'existe plus que par exception, de riches récoltes.

Nous émettons ces réflexions, qui n'ont certes rien de gai, à propos de deux nouvelles crevasses signalées dans le voisinage de Carrollton et sur la rive gauche du fleuve. L'une s'est déclarée sur l'habitation de Mme Vve Trudeau et l'autre aurait eu lieu sur l'habitation de M. Pierre Sauvé. Dans ces deux endroits les levées sont très hautes, ce qui veut dire que le niveau de la vallée y est très bas, et les eaux quand elles s'échappent du fleuve, s'y précipitent de manière à former réellement un torrent dévastateur, lequel pourrait ne faire sentir jusques sur les derrières de notre ville, comme cela arriva en 1849, alors qu'une grande partie de ses faubourgs fut inondée.

Mais qu'on se rassure pour cette fois, on nous affirme que la crevasse sur l'habitation Trudeau est déjà fermée et qu'on éprouve seulement des craintes pour l'habitation Sauvé. Le fermier de la première habitation a pu, avec ses propres forces, réduire et arrêter entièrement une irruption souterraine qui avait laissé subsister un pont de terre sur la levée, et quant à la levée de l'habitation Sauvé, maintenant que l'alerte est donnée, nous n'imaginons pas qu'on manque assez de vigilance pour laisser naître un danger si facile à éviter quand il est prévu et indiqué.

PLUS DE PASSEPORTS NI DE PERMIS

L'ordre suivant met fin définitivement au système des passeports et des permis :

Bureau du Maréchal-prévôt général
Nouvelle Orléans, 7 juin 1865.

Conformément aux instructions du major général commandant le département, les autorités militaires n'exigeront aucun permis militaire, pour les marchandises et les denrées pour les personnes et les bâtiments, pour tous les pays à l'est du fleuve Mississippi, et ceux qui sont à l'ouest dedans des lignes d'occupation militaires (telles qu'elles sont définies dans l'ordre général No 81 du quartier général du département du golfe)

Toutes les affaires relatives au commerce seront dorénavant sous l'administration et le contrôle du département du Trésor.

F. A. STARRING,
Colonel et Maréchal Prévôt Général du départ

BUREAU DES AFFRANCHIS

Dans les États du Golfe.

Les ordres émis par le major général Canby confient la gérance des Bureaux d'affranchis dans la Louisiane à M. Conway, ci-devant du Tennessee. Le Bureau des affranchis pour le département du golfe, jusqu'à l'arrivée des commissaires nommés, attendus de Washington, M. Conway a déjà établi des bureaux à Mobile, Montgomery, Selma, Demopolis, Meridian, Miss.; Baldwin, Ala, Shreveport La, et il prend des mesures pour en établir sur d'autres points.

Autres histoires sur Jeff. Davis.

Ce qui suit est extrait d'une correspondance du fort Monroe, adressée au *Philadelphia Inquirer* sous la date du 26 mai :

Hier matin Davis se plaignit d'être malade et exprima le désir de voir un médecin. L'officier du jour, après avoir consulté les autorités compétentes, dit à son prisonnier qu'il lui serait permis de recevoir un docteur. "Quels médecins avez-vous ici, demanda-t-il ?" Le capitaine Tetlow mentionna les noms des docteurs Bancroft, Janeway et Craven.

D'où est le Dr Bancroft ?—Du Connecticut répondit le capitaine.—"Je n'en veux pas," dit Davis—D'où est Janeway ?—et le docteur Craven ?—" Ce dernier est du New Jersey."—" Faites-le venir."

En toute justice pour le Dr Craven nous sommes obligé de dire que, nonobstant la préférence insultante du chef des traîtres en sa faveur, le docteur est et a toujours été un unioniste inflexible et absolu. Il fut donc appelé près de Jeff. Davis, et son rapport est qu'il n'y a rien de sérieux dans l'état du prisonnier.

La véritable raison pour laquelle Davis voulait avoir un médecin devint apparente quand son repas de midi lui fut apporté. Le meurtrier de nos prisonniers reçoit les rations de l'armée régulière, exactement semblables, en qualité et en quantité, à celles qui sont distribuées à nos soldats dans les guerres.

Il paraît que dès l'abord Davis n'aimé guères cette hygiène. Hier, à midi, il jeta sa soupe, son pain et sa viande, en disant avec amertume et à haute voix qu'il n'était pas habitué à un pareil régime.

L'officier et les hommes de service se regardèrent avec surprise. Davis, plus irrité encore, se promena de long en large dans sa cellule en s'écriant qu'on voulait l'assassiner.

Une fois, il essaya de désarmer un des gardes et de lui prendre son fusil. Ne pouvant y parvenir, il déchira son gilet et au chemise en les écartant, mit sa poitrine à nu et dit aux gardes de lui tirer dessus. On ne répondit pas, bien entendu, à ce demande meurtrière. Au contraire, l'officier du jour en informa le général Miles, informé de la violente conduite du prisonnier, donnerent l'ordre de lui mettre des fers aux jambes au-dessus de la cheville.

On voit par là que ce traitement est justifié sous tous les points de vue.

Quand les officiers furent sur le point de fixer les chaînes, il se livra à une violence extrême et résista de tout son pouvoir à cet arrangement. On le contint avec douceur mais avec fermeté, et les chaînes furent rivées. Il est inutile de dire que les officiers supportèrent toutes ses invectives sans l'interrompre.

Depuis son incarcération, il s'est conduit avec orgueil et hauteur, et hier, avec une violence outrageante. Il est plus calme aujourd'hui. Le Dr Craven lui a fait une nouvelle visite et rapporte que sa santé est bonne.

INTOLÉRANCE RÉLIGIEUSE.

(Extrait du *Courrier des États Unis.*)

Nous avons déjà relevé sommairement plusieurs attaques de la *Tribune* contre les citoyens catholiques des Etats-Unis. Bien entendu, nous n'entrons point dans des questions de secte; des discussions de ce genre sont en dehors de la compétence d'un journal; il faut laisser à chacun le soin de choisir selon sa conscience, et il n'appartient pas à la presse de prêcher la prédilection de telle ou telle communion religieuse. Mais lorsqu'on cherche à répandre la haine et l'intolérance, et à mettre au ban de toute une nation une fraction considérable de la communauté à cause de ses croyances, la presse est en droit de s'alarmer, de signaler le péril, de réfuter les calomnies et d'en dénoncer les auteurs.

La haine des protestants puritains et méthodistes contre les catholiques n'est pas chose nouvelle aux Etats-Unis. A peine les tapuétiques anglais avaient-ils fonté le sol de la Nouvelle-Angleterre, que leur premier soin était de décréter les lois les plus atroces contre ceux qui adoraient Dieu autrement qu'eux. Tandis que les colons catholiques du Maryland se distinguaient par leur tolérance, les puritains du Massachusetts et du Connecticut ne parlaient que de tortures et de bûchers. Cet esprit d'exclusivisme, bien qu'affaibli par le temps et par l'adoucissement des mœurs, revit aujourd'hui chez leurs descendants, et s'ils ne demandent plus de supplices, ils seraient du moins d'irriter la population contre les catholiques et de les rendre suspects en les représentant comme les ennemis jurés de l'Union et de la liberté.

A plusieurs reprises, et plus récemment à propos de la condition du Missouri, la *Tribune* n'a pas craint de faire voir dans les catholiques les véritables et les seuls amis de la rébellion et de l'esclavage, et de récriminer sans fin contre ce que ce journal appelle "leur déloyauté et leurs coupables manœuvres." Aujourd'hui le *Methodist*, de cette ville, s'attache à développer la même thèse que la *Tribune*, et insugere des hostilités en règle contre les catholiques qui empoisonnent la nation et l'esprit public." L'Union, selon le *Methodist*, doit tous ses malheurs aux catholiques; un révérend qui s'est réjoui de la mort de M. Lincoln s'est converti et a été reçu avec empressement dans le giron de l'Eglise romaine; le docteur Buckburn, qui voulait importer la fièvre jaune à New York, est catholique ou *Ulster d'être*; le lieutenant Young, qui commandait les maraudeurs de St Albans, *préférait* le catholicisme; Mme Surratt est catholique; la majorité des conjurés est catholique; tous les journaux catholiques ont voté contre la nouvelle constitution du Missouri; un seul gouvernement dans le monde est entré en correspondance avec celui de Richmond, c'est le gouvernement papal. Conclusion : les catholiques sont les ennemis de l'Union; guerre aux catholiques !

Pas un de ces arguments ne résiste à un examen impartial; ils pèchent tous par la base, puisqu'ils s'appuient sur des allégations erronées. Vous prétendez que tous les chefs du Sud sont catholiques ;— quels chefs ? Sont-ce M. Davis, le général Lee, qui sont de fervents protestants ! Etait-ce Stonewall Jackson, dont la foi puritaine touchait au fanatisme ? C'est un fait connu que la religion épiscopalienne est la dominante dans le Sud, dont plusieurs Etats, comme la Virginie et les Carolines, ont jadis servi d'asile aux Huguenots français. Comment pouvez vous ajouter que les catholiques du Nord ont toujours soutenu directement ou indirectement la cause des insurgés, quand tant d'Irlandais et d'Allemands catholiques sont morts pour vous, quand un grand nombre de vos généraux, parmi lesquels Rosencranz, sont catholiques. Le défunt archevêque de New York, M. Hughes, n'est il pas allé en mission en Europe pour neutraliser les sympathies que pouvait y rencontrer le Sud ? Et au même moment, l'évêque catholique de Cincinnati, M. Purcell, fulminait un chaire contre le *Courrier des États Unis*, dont les tendances modérées et pacifiques choquaient l'ardeur quixotale du fougueux prélat.

Quelle valeur pouvez-vous attacher à des arguments comme ceux-ci, que le docteur Blackburn, ce traître charlatan, et le lieutenant Young *préférent* le catholicisme au protestantisme ? Qu'en savez-vous ? Etes-vous au fond de leurs consciences ? Mme Surratt est catholique, soit ; et quelques-uns de ceux qu'on juge à Washington le sont aussi. Mais Booth, l'âme de complot et son exécuteur principal, Booth était-il catholique ? Vous accusez les journaux catholiques d'avoir été séditieux, ne qu'ils signifie, quand on traduit votre langage, qu'ils ont été partisans de la modération. Mais pourquoi ne citez vous pas les journaux protestants qui partageaient les mêmes idées ? Quel "venin" trouvez vous dans le *Daily News*, l'*Express*, le *Journal of Commerce* et tant d'autres.

Convenez donc que vous ne faites intervenir la religion dans la politique que pour satisfaire votre fanatisme haineux, qui ne tolère pas que l'on puisse penser autrement que vous. Dans votre rage contre le Sud, vous avez en beau jeu pour masquer votre intolérance de magnifiques sentiments de libéralisme et d'humanité ; l'esclavage était là pour donner à vos projets et à votre conduite une apparence de justice et lui concilier les sympathies, tandis que vous n'avez dans votre cœur que haine et colère, et que vous voyiez pas tant dans les nègres des hommes à affranchir et à réhabiliter que les instruments de vos vengeances contre le Sud. Néanmoins, vous avez eu un bon moment de triomphe, et on a pu vous croire les rédempteurs désintéressés d'une race proscrite.

Mais n'allez pas penser qu'il vous sera aussi facile de tromper le monde dans votre croisade contre les catholiques. Vous n'avez dans dans cette question de beaux sentiments à étaler pour voiler votre intolérant fanatisme. Vos accusations sont et grossièrement contraires à la vérité qu'elle ne sédiront personne. A qui ferez vous croire, comme le *Recorder* de Boston essaie de le persuader à ses lecteurs, que les catholiques, qui sont en nombre si très trient dans l'ensemble des Etats de l'Union, menacent en constitution et ses libertés ?

A qui lui prirez vous la conviction que les catholiques sont les ennemis des franchises dont, en tant que communauté religieuse, ils recueillent plus de bénéfices que pas une autre secte ! N'est-il pas absurde de prétendre avec le *Recorder*, le compère et l'écho du *Methodist*, que les catholiques méditent une rébellion gigantesque et projettent de vendre l'Union à l'Eglise romaine ?

Non, c'est vous qui calomniez la liberté et calomniez les catholiques pour justifier les actes d'intolérance que vous voudriez bien faire adopter à vos malheurs. C'est votre fatalisme qui, en menaçant les habitants du Sud au sein même de leurs familles, les a forcés à serrer les chaînes du nègre ; c'est votre fanatisme qui a empêché l'abolition graduelle de l'esclavage ; c'est votre propagande qui a jeté le Sud dans les mesures extrêmes et dans la sécession ; c'est vous qui êtes responsables des torrents de sang qui ont coulé. C'est le puritanisme qui s'est opposé à l'abolition dans le Sud tant qu'il lui a été permis de faire une traite incitative, c'est lui qui a préféré à l'émancipation sans violences une émancipation sanglante, qui pût assurer son empire. Vous n'avez qu'un désir, celui de dominer. L'esclavage, qui a tant servi votre ambition, vient à vous manquer, et il vous faut une autre question pour agiter le peuple et irriter les passions : les catholiques sont là pour fournir un aliment à vos calomnies et un prétexte à votre pouvoir. Heureusement, la Nouvelle-Angleterre ne nonstitue pas les Etats Unis, dont elle a été le fléau, et les Américains ne sont pas tous fanatiques ou puritains.

La plus grande conquête de la civilisation moderne est certainement la tolérance religieuse ; en attaquant ce principe essentiel, les puritains se découlidèrent sans retour et arrachent eux-mêmes les lauriers humanitaires dont on les a faussement parés. De même que nous combattons leur intolérant fanatisme, de même nous combattrons l'intolérance des catholiques s'il leur venait jamais à l'idée d'attaquer les autres sectes, de dominer à leur détriment et de faire peser sur elles des accusations non fondées. Mais jusqu'ici, le clergé catholique aux Etats Unis, à de rares exceptions près que nous avons relevées, s'est tenu dans les limites assignées aux puissances d'une religion quelle qu'elle soit ; il n'a pas transformé la chaire en tribune, ni donné le spectacle de ministres de l'évangile prêchant la guerre et l'extermination au nom de celui qui le révélait que la paix parmi les hommes. Pour nous, nous dénoncerons l'intolérance religieuse, qu'elle soit le fait des protestants ou des catholiques, de même que nous avons toujours lutté contre l'intolérance politique. Et malgré les insinuations, les colères et les prédictions sinistres des puritains, ce n'est pas au plein dix-neuvième siècle que les Etats Unis, après avoir effrayé le monde par la plus atroce des guerres civiles, donneront le spectacle de guerres sanglantes par le fanatisme religieux.

CHRONIQUE LOCALE.

MORTALITÉ—Le Bureau de Santé annonce dans son rapport officiel publié ce matin, qu'il y a eu 153 décès dans les limites de la Nouvelle-Orléans, du 29 mai au 4 juin inclusivement.

Les maladies qui ont fait le plus de victimes sont l'entérite, 11 ; la consomption, 7 ; la diarrhée aiguë, 7 ; la picote, 6 ; la diarrhée chronique, 6.

Ages—Au-dessous de 1 an, 31, de 1 à 2 ans, 14 ; de 2 à 5 ans, 12 ; de 5 à 10 ans, 12 ; de 10 à 15 ans, 7 ; de 15 à 20 ans, 2 ; de 20 à 25 ans, 7 ; de 25 à 30 ans, 13 ; de 30 à 40 ans, 3 ; de 40 à 50 ans, 11 ; de 50 à 60 ans, 11 ; de 60 à 70 ans, 3, de 70 à 80 ans, 2, non déclaré 1, 8

Nationalités. — Allemagne, 6 ; Irlande, 10 ; Etats-Unis, 85 ; non déclaré, 35.

Il est mort 86 blancs, 41 nègres et 9 mulâtres.

Chemin de fer Pontchartrain.

Arrangement de printemps et d'été.

Pour aller au Lac et en revenir le même jour, 25 cents.

Pour aller à la station Gentilly, 15 cents et autant pour revenir.

A dater de SAMEDI 1er avril 1865, les convois partiront comme suit :

—Départ des chars—

DE LA VILLE.		DU LAC.	
6 h. A. M.,	char à chev	5½ h. A. M.,	char à vapeur
6½ "	char à vapeur	7 "	"
7½ "	"	8½ "	"
9 "	"	10 "	"
10½ "	"	11½ "	"
Midi	"	1 heure P. M.,	"
2 heures P. M.,	"	2½ "	"
3 "	"	3½ "	"
4 "	"	4½ "	"
5 "	"	5½ "	"
6 "	"	6½ "	"
7 "	"	7½ "	"
8 "	"	8½ "	"
9 "	"	10 "	à cheval

Les passagers qui désirent s'arrêter à la Station de Gentilly doivent en prévenir le conducteur avant le départ du convoi. G. PANDELLY, surintendant

Compagnie d'Assurance Hope, de la Nile-Orléans.

No 108, RUE DU CANAL.

A UNE assemblée générale de la Direction tenue ce jour, il a été décidé qu'à partir de cette date une bonification de VINGT POUR CENT sera faite sur le montant des primes aux personnes qui assureront d'ici à cette compagnie.

La bonification ci-dessus ne s'applique pas aux polices de 1 an.

Nouvelle-Orléans, le 1 juin 1865.

Emprunt 7-30
DES ETATS UNIS.
TROISIÈME SÉRIE.
$230,000,000.

Avec l'autorisation du Secrétaire du Trésor, le soussigné, agent général pour la vente de sécurités des Etats Unis, offre au public la troisième série des billets du Trésor, portant sept et trois dixièmes pour cent d'intérêt par an et connus sous le nom de

Emprunt 7-30.

Ces billets sont émis à la date du 15 juillet 1865, doivent être payés à trois ans de cette date en monnaie courante ou pouvant être convertis, au gré du porteur en

Bons 5-20 des Etats Unis

Portant six pour cent d'intérêt en or

Ces bons sont maintenant à prime et, comme tous les bons du Gouvernement, sont exempts de taxes d'ETAT, de COMTÉS et de MUNICIPALITÉS—CE QUI AJOUTE DE UN A TROIS POUR CENT PAR AN A LEUR VALEUR, suivant l'impôt prélevé sur d'autres propriétés. L'intérêt se paie semi annuellement en coupons attachés à chaque billet, coupons que l'on peut détacher du billet et vendre à un banquier ou à une banque quelconque.

L'intérêt à 7 30 pour cent s'élève à
Un cent par jour sur un billet de $50.
Deux cents par jour sur un billet de 100
Dix cents par jour sur un billet de 500
Vingt cents par jour sur un billet de 1000
Une piastre par jour sur un billet de 5000

Les billets de toutes les dénominations indiquées sont toujours sans délai sur la réception de la souscription.

Les billets de cette troisième série sont de la même forme et ont les mêmes priviléges que les sept trente déjà vendus, excepté que le gouvernement se réserve le droit de payer l'intérêt en or à 6 pour cent au lieu de 7 30 en monnaie courante. Les souscripteurs deviennent, en souscrivant, l'intérêt en monnaie courante jusqu'au 15 juillet.

La livraison des billets de cette troisième série de sept trente commencera à partir du 1er juin ; elle se fera promptement et continuellement après cette date.

Le léger changement apporté aux conditions de cette troisième série ne se rapporte qu'à l'intérêt. Le paiement en or, s'il est fait, équivaudra à l'intérêt en monnaie courante du taux le plus élevé.

Le retour aux paiements en espèces (si c'est alors seulement que le gouvernement se prévaudra de l'option d'acquitter l'intérêt en or) réduirait et égaliserait tellement les prix que les achats faits avec six pour cent en or équivaudraient à ceux qui auraient été faits avec sept et trois-dixièmes pour cent en monnaie courante. C'est

Le seul emprunt sur le marché

Offert en ce moment par le gouvernement et ses grands avantages en sont

Le grand prêt du peuple.

Il y a maintenant sur le marché moins de $300,000,000 de l'emprunt qu'a autorisé la banque. Au taux actuel des souscriptions, ce montant sera pris dans les soixante jours ; les billets alors seront sans doute à prime, ainsi qu'il en a toujours été à la clôture des souscriptions d'autres emprunts.

Afin que les citoyens de chaque ville et de chaque section du pays aient la facilité de souscrire à l'emprunt, les Banques Nationales, les BANQUES D'ETAT et les banquiers de toutes les parties du pays ont décidé qu'ils recevraient les souscriptions au pair. Les souscripteurs éloignés eux-mêmes les agents qui ont leur confiance et qui seront seuls responsables de la livraison des billets qu'on leur demande.

JAY COOKE,
Agent pour la souscription,
No 114, South Third street, Philadelphie.
18 mai—3 m

Emprunt 7 3/10 des Etats Unis

LE soussigné a, par autorisation, assumé l'agence pour la vente des billets 7 3/10 des Etats Unis, lesquels doivent être payés en trois ans, à partir de 15 juin prochain et, jusqu'à cette date, l'intérêt, de cent dollars sera de deux cents par jour. Bureau, No 64 de la rue du Camp, à côté du local de la Trésorerie des Etats Unis. ERIE LOCKE, Courtier.
21mai—3j

septième, Huitième et Neuvième Ward.

TAXE DIRECTE DES ETATS-UNIS.

Commission de la taxe directe des Etats Unis pour l'Etat de la Louisiane.

Bureau, rue de la Commune, No 186.
Nlle Orléans, 5 juin 1865.

LE TABLEAU DES TAXES du Septième, du Huitième et du Neuvième District représentatif de la Paroisse d'Orléans est achevé ; les taxes prélevées dans les dits wards, en vertu d'une loi du Congrès, laquelle est intitulée " Acte pour la perception de taxes directes dans les districts insurgés " et pour d'autres fins, et a été approuvée le 7 juin 1861, doivent être payées, au Bureau, No 186, de la rue Commune, Nlle Orléans, dans les soixante jours qui suivront le SIX JUIN 1865.

Tous les terrains ou morceaux de terre situés dans les limites des dits Districts ou Wards et sur lesquels les taxes ne seraient pas payées dans les dits soixante jours, seront forfaits au profit des Etats Unis.

Les personnes qui viendront payer les taxes sont priées de donner le numéro ou la description de leurs terrains ou de leurs lots. Elles feraient très bien d'apporter leurs dernières reçus de taxes d'Etat.

Ces Wards constituent le TROISIÈME DISTRICT MUNICIPAL.

Les billets du Trésor sont les seuls reçus en paiement des Taxes.

E. M. RANDALL,
GEO. W. AMES,
M. F. BONZANO,
Commissaire de la taxe directe des Etats Unis pour la Louisiane.

Pour reçu conforme, K. S. DERICKSON, 4 juin—60j

Produits de l'Ile de Cuba.

En Douane et en magasin.

867 caisses SUCRE, blanc, jaune et brun,
50 boucaults SUCRE Moscovado,
1848 barils MELASSE de Cuba,
900 barils et 8 barils MÉLASSE rebouillie,
110 sacs CAFÉ fin vert de la Havane,
125,000 CIGARES de la Havane, des formes et marques les plus en vogue,
67,000 paquets CIGARETTES de la Honorada,
20 sacs CACAO de Guayaquil et La Trinita,
24 cylindres TABACS, pour trèfes et capes.
Ainsi en marchandises
200 barils SUCRE de New York.
A vendre par
E. TROISGROS,
Nos 75 et 77 rue de la Douane,
Entre Chartres et Vieille Levée.
8mai—3 m.

CONSERVEZ VOS DENTS !

J. A. CASADAVANT,
CHIRURGIEN-DENTISTE
194.....RUE DU CANAL.....194
entre Bourbon et Rampart, où il continue à exécuter scientiquement toutes les opérations dans l'art du dentiste.
Consultations en français, en espagnol et en anglais
30 mai—1m

AVIS DE DENTISTE.

A. T. M. McLAIN, M. D., Chirurgien Dentiste,
Rue Bourbon, No 14, Nlle-Orléans,
Devant s'absenter pour plusieurs mois pour cause de santé, invite ceux de ses clients qui ont besoin de ses services de s'adresser à lui avant son départ qui est fixé au 1er juin.
☞ Il s'occupe de toute espèce d'ouvrages artificiels et de la pose des plaques en caoutchouc.
☞ Pendant son absence, toutes les opérations seront faites à son cabinet, comme par le passé, par d'habiles dentistes. 14mai—1m

RESTAURANT ST. LOUIS,

Tenu par Henri Barthe,
Rue St-Louis, Nos 75 et 77, entre Royale et Bourbon.
Chambres garnies pour habitants, salons pour noces et repas de familles, prenant de la semaine à la quinzaine et au mois à des prix modérés.
M. Henri Barthe ayant agrandi son établissement en y joignant le salon voisin, annonce à messieurs les habitants qu'il pourra toujours les loger convenablement eux et leurs familles. 1er juin—

Restaurant Français.

73—RUE DE CHARTRES—73
Tenu par M. Philippe Forget,
Ancien propriétaire du Restaurant des Amis.
CHAMBRES GARNIES — Pension au mois et à la semaine. MM. les habitants trouveront toujours des chambres à leur disposition. Repas de noces, baptêmes, etc. M. FORGET connaît les anciens prix.
14 mai—3m

Machines à coudre de Grover & Baker.

AIGUILLES ET SOIE
A des prix réduits.

AYANT ouvert un magasin pour la vente de machines à coudre, au No 133 de la rue Royale près de la rue Toulouse, je suis prêt à en vendre à bas prix. Je vends également les meilleures aiguilles et de l'excellente soie pour les machines à coudre et pour les tailleurs. ARTHUR F. FLYROUX,
Rue Royale, No 133.
Réparation de toute espèce de machines à coudre.
8mai—

Avis au public et aux contribuables

LE soussigné, employé depuis nombre d'années dans les bureaux d'assessement, prévient les contribuables qu'il se charge de régulariser leurs dettes d'Etat et de ville, ainsi que de l'obtention des licences. Il se charge également de faire recueillir les assessements et de faire remettre à qui de droit le montant de toutes taxes payées par erreur. Bureau, rue Royale, Assessement de l'Etat, No 37 rue St. Pierre, toute rue étroite et Royale, de 10 heures à midi.
8 fév— JOHN T DUFOUR

PLUS DE DISTANCE !
DIVINATION, PRÉDICTION !
PAR MADAME ADAH,
Cartomancienne parisienne et élève de Mlle Lenormand
Heures de consultation, de 10 heures du matin à cinq heures de l'après-midi.
Entrée Rue Anna et Dauphine No 95, rue St Louis

Avis aux Voyageurs.

GRAND HOTEL MEUBLÉ situé rue du Colysée No 80, quartier des Champs Elysées, tenu par Mme VARNEY, de la Nouvelle-Orléans.—Table d'hôte de famille et service à la carte.
Grand jardin, grande cour, billard, etc., etc.
Cet hôtel se recommande par sa belle situation et le confortable de son ameublement.
AIMÉE VARNEY, rue Ardry,
80, rue du Colysée

Bouilloire à vendre.

A VENDRE, une bouilloire à double tuyau, de 27 pieds de long, 42 pouces de diamètre, ayant deux tuyaux de 18 pouces. Elle ne sort que depuis quatre mois. S'adresser à T. DUFRÉ & Cie,
31 mai—6 rue de la Vieille Levée No 89, N. O

A. Sturzenegger & Co.

ONT transporté leur bureau du No 19 rue de Chartres au No 43 rue de la Vieille Levée.
24 mai 1m

MAISON A LOUER.—Une jolie maison louer, située à l'embranchement Derbigny et Ste Ann S'adresser à L. E. POTHIER,
14 mai—1m 88, rue Vieille Levée

A LOUER,
Deux maisons neuves, situées rue Kerlerec entre Villeré et Flandrin. S'adresser rue Trémé No 278, entre Royale et Chartres. 8juin—3

DEMANDE EN
COMMIS PRÉMÉDICINE.
Une bonne pharmacienne, parlant le français et l'anglais, trouverait une place de suite en s'adressant à la No 13 et 15 de la rue Royale.

FOUR LA MOBILE—Le beau bateau à vapeur ADMIRAL, capitaine G. W. Norton, partira de l'extrémité du chemin de fer Pontchartrain, au Lac, JEUDI, huit du courant, à 5 heures de l'après midi. Pour fret ou passage, s'adresser à G. W. GRAHAM & CO, agent, Rue Front, Nos 45 et 47.
7juin—

POUR MATAMORES—Jeudi 8 du courant, à 5 heures P. M. Pour fret et passage, beaux commodes gaments, s'adresser au No 15 Front Levee au bureau de Dieling Bell Hoet Co, entre Commune et Gravier.
1 juin—au 10

Jour de départ—tous les MERCREDIS & SAMEDIS à 5 heures de l'après-midi.
Paquebot régulier de la côte et du Bayou Lafourche—Le bateau à vapeur DAVI, muni et d'un faible tirant d'eau, capitaine H. Kelly, commis R. S. Burck, partira de la Nlle-Orléans ainsi qu'il est dit ci-dessus. Il prendra du fret et des passagers pour tous les débarcadères de la côte, Donaldsonville, Paincourtville, Napoléonville, Thibodeaux et tous les débarcadères du Bayou Lafourche.
Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à J. D. WILBANKS, Agent,
No 1, rue Tchoupitoulas.
4juin—1m

FOUR LA COTE AU DESSOUS DE LA VILLE—Le MERCREDI et le SAMEDI—Le beau paquebot neuf WENONA, capitaine G. E. Fitcher JN. Barrois, commis, partira pour le Quartier des Bas tous les MERCREDIS et SAMEDIS, à 4 heures du matin. Au retour, il quittera le Quartier des Bas, tous les LUNDIS et JEUDIS, à quatre heures du matin.
Fret—75 cents par baril liquide et sec. Les expéditeurs doivent invariablement payer le fret.
Pour fret ou passage, s'adresser à bord, au pied de la rue de la Douane, ou à J. B. TITUS, agent,
20mai. No 15, rue Tchoupitoulas, au premier.

Jours de départ, tous les LUNDIS à 5 heures de l'après midi, et tous les VENDREDIS, à 5 heures du matin.
Deux fois par semaine.
Pour Bateau Rouge, Plaquemines, Donaldsonville et tous les points intermédiaires. Le magnifique bateau à vapeur BENJAMIN FRANKLIN, capitaine T. A. Muse, commis J. Kelly, partira ainsi qu'il est dit ci-dessus.
Pour fret ou passage, s'adresser à bord. 20mai—1m

Paquebot régulier du samedi soir.
POUR VICKSBURG,
Grand Gulf, Rodney, Natchez, Fort Adams, Hog Point, Morganza, Bayou Sara, Baton Rouge, Plaquemines, Donaldsonville et tous les débarcadères intermédiaires sur la côte.
Le beau bateau à vapeur CITY BELLE, commis W. H. Cropper et Chs H. Frazer, partira régulièrement pendant la saison, ainsi qu'il est dit ci dessus.
N. B.—Il viendra se tiendra sur la Levée, à toute heure, le jour du départ, pour recevoir le fret.
Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à J. L. TITUS,
No 15, rue Tchoupitoulas, au premier.

A vendre ou à frêter.

Le sloop américain TONNERRE, en bon état, du port de dix huit tonneaux, amarré actuellement en face de la Place Lafayette, 2e District. S'adresser à bord, ou chez
3juin—10j No 141 Vieille Levée.

POUR MATAMORAS—La goélette suppose anglaise WELCOME, très bon voilier, capitaine H. Bichel, partira positivement SAMEDI, 10 du courant, pour le sus dit port. Pour reste de fret ou passage (excellents emménagements) s'adresser à
SCHERT JUMP,
rue Carondelet, No 16.
7juin—4

A VENDRE.

La belle goélette INVINCIBLE, en bon état du port de quarante tonneaux, amarrée actuellement en face de la Place St. Jean Baptiste. S'adresser à
6 juin—5 Rue Vieille Levée, Nos 87 et 89.

POUR MATAMORAS—La belle goélette EXCELSIOR, très voilière et de très chaste, capitaine V. Bohler, ayant ses papiers d'expédition, peut recevoir quelques passagers à bord. Pour passage s'adresser à H. A. SHUERMANN,
10 mai— rue Tchoupitoulas, No 90.

BELIZE, HONDURAS.

POUR BELIZE, HONDURAS, le schooner Elder, partira dans quelques jours, pour le sus dit port. Pour passage seulement—excellents emménagements pour 25 passagers—s'adresser à
WAKEFIELD,
Rue de la Commune, No 132.
3juin—

POUVERA CRUZ—La goélette hauturière CONSTANCE, capitaine Parson, partira pour le sus dit port immédiatement. Pour fret ou passage, s'adresser à
F. J. DA SILVA & Co,
8 rue Carondelet.

POUR VERA CRUZ—Départ fixé au vendredi, 2 courant—La belle et très voilière goélette mexicaine LOUISA, son capitaine Pons, partira sans faute comme ci dessus. Toute cargaison doit être à bord lundi, 31 courant. Les passagers sont priés de venir régler le montant de leur passage chez J. M. QUIJI,
4, St Louis.

GOELETTE A VENDRE.

A vendre, à bon marché, au comptant, la belle goélette MATILDA, en bon état, portant trente deux tonneaux et jaugeant 32 tonneaux. S'adresser à J. WINDHOST,
2mai—1m à bord du ferry de Carrollton

LE Dr. JULES A. MATHIEU,

HOMŒOPATHISTE,

RÉPONANT avec activité l'exercice de la Médecine, informe ses clients et le public, qu'il est réhabilité à établir son DOMICILE clinique au CABINET DE CONSULTATION au
No. 310 rue des Remparts,
près l'Esplanade.
Heures de consultation, de 8 à 9 A. M. et de 2 à 4 heures de l'après midi. 3juin—1m

DOCTEUR HUARD,

De la Faculté de Médecine de Paris.

Domicilie, 115, rue Royale, chez M. le docteur Lambert.
CONSULTATIONS—Tous les jours, de 11 heures à midi, à son cabinet, 89, rue Dauphine, entre Conti et Bienville.
8mai—2m

Le Dr. CAPDEVIELLE

DONNE des consultations de neuf à dix heures du matin, à l'Hôpital de la rue du Cirque, et de deux à trois heures de l'après-midi à sa résidence, rue Chartres, No 194. 8mai—1m

AVIS.
Banque de la Nouvelle-Orléans.
Nlle Orléans, 20 mai 1865.

LES soussignés ayant été dûment nommés "liquidateurs de la Banque de la Nouvelle Orléans," ont donné à tous les créanciers et à toutes les personnes intéressées dans la dite Banque qu'ils se trouveront constamment les liquidateurs au local de la Banque, aux heures habituelles des affaires, pour liquider les affaires de la dite Banque.
(Signé) JNO RIGGIN Jr.,
GEO W. MCCERREN,
JAS T. TUCKER. } Liquidateurs.
21mai—3j—1, 1, j.

Vêtements et Lingerie

A UNE GRANDE RÉDUCTION

THOS. C. FAYAN,
RUE DU CANAL, No 72.

VEUD en ce moment tout son stock de VÊTEMENTS DE MODE AU DÉTAIL à très bas prix. Les acheteurs sont invités à venir se juger eux mêmes
21mai—1m

CHAPELLERIE FRANÇAISE.

60.....Rue de Chartres.....60
Enseigne de Bienville,
J. FIQUET,
Prévient le public et ses amis en général, qu'il vient de l'ouvrir son magasin de détail, et qu'il vendra, comme par le passé, des chapeaux de tous genres pour hommes et enfants, articles de fantaisie, chapeaux faits sur mesure et au gré des clients.
Demande d'un ouvrier chapelier.
Demande d'une garnisseuse en chapellerie.
J. FIQUET,
31mai—1m Enseigne Chartres et Bienville.

Aux peintres.

TROIS MILLE LIVRES BLANC DE CERUSE PUR UNION,
20 barils HUILE DE LIN,
5 barils BENZINE,
2 barils ESSENCE DE TERÉBENTHINE,
2 barils VERNIS;
LES COULEURS DE TIEMAN, SECHES ET A L'HUILE,
PINCEAUX, &c. &c.
Le général tous les articles employés pour la peinture